

L'aumônier, qui porte un vif intérêt à l'école, rapporte que M. Gray la dirige avec succès. L'assistance est bonne et se chiffre chaque jour en moyenne par près de 60. Lors de mes inspections, l'instituteur m'a dit que les détenus désirent ardemment s'instruire et font des progrès constants. J'ai constaté des résultats encourageants dans les classes examinées. L'école, dans chacun des pénitenciers, est un grand bienfait pour un bon nombre, et les instituteurs prennent un profond intérêt à leur œuvre.

L'aumônier catholique se déclare satisfait de la bonne conduite des prisonniers confiés à ses soins spirituels. Tous, sauf quatre ou cinq "mauvais sujets," ont pratiqué attentivement leurs devoirs religieux.

Relativement au changement de religion ou aux conversions, l'aumônier dit ce qui suit :— "Il me sera permis de différer d'opinion avec mon *confrère*, l'aumônier catholique de Saint-Vincent de Paul. J'ai tout lieu de croire et je crois effectivement à la sincérité de ceux qui, de leur plein gré, se sont faits catholiques dans cette institution ; et je n'ai pas non plus lieu de mettre en doute la sincérité de ceux qui se sont faits protestants. Permettre à un détenu de changer de croyance est une question à laquelle il ne faut pas appliquer de règle trop absolue. Chaque cas doit être considéré séparément, et s'il se présente des raisons suffisantes pour faire croire au ministre de la justice ou à l'inspecteur que les dispositions du sujet sont sincères et que le changement ne résulte point simplement d'une fantaisie ou d'un caprice, ou de la haine à l'égard de quelque employé, les convictions consciencieuses d'un tel prisonnier doivent être regardées comme sacrées et n'être gênées en rien."

L'opinion exprimée par l'aumônier est correcte, et ne peut être rejetée ni ignorée sans porter atteinte aux droits sacrés de la conscience en restreignant cette liberté religieuse dont jouit tout sujet britannique. Il est vrai qu'il y a eu des changements, ou qu'il pourra s'en produire à raison de fantaisie, caprice ou autre motif, mais ce n'est pas une raison solide pour empêcher un homme sincère de suivre les convictions religieuses qui le poussent à un changement de foi.

Le ministre de la justice ne met jamais d'obstacles au changement de religion toutes les fois qu'il est donné de bonnes raisons de la chose, et qu'on lui répond, autant qu'il est possible, de la sincérité du détenu.

L'aumônier est content de la réunion des bibliothèques ainsi que des arrangements pris pour obtenir une bibliothèque générale acceptable et irréprochable.

De même que l'aumônier protestant il approuve beaucoup le choix du nouvel orgue, et tous deux s'accordent également à parler favorablement des services rendus par les organistes pendant l'office divin et aux exercices du chœur. Ils demandent spécialement qu'on augmente les appointements des organistes.

L'égout principal et les tuyaux se sont engorgés d'ordures et de graisse. C'était une affaire formidable et difficile que de les nettoyer, car ils se trouvaient à environ 16 pieds au-dessous de la surface du sol. On l'a fait cependant et remis le tout en bon état. L'égout avait été mal fait à l'origine. Un grand nombre des tuyaux avaient été brisés, comme on l'a constaté, par les énormes pierres que l'entrepreneur avait fait jeter par dessus.

Les deux réservoirs ont été complètement réparés, ce que nécessitait l'état de ruine des pièces de bois. J'avais conseillé, lorsqu'on les a construits, d'employer de la pierre et